



Rapport Annuel
Sur le prix et la Qualité
du
Service Public d'Assainissement Collectif
- Exercice 2025 -

(en vertu de l'article L-2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales)

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

PAGE 3

- Présentation du service
- Estimation de la population desservie (D.201.0), nombre d'abonnés
- Volumes facturés
- Autorisations de déversements d'effluents industriel (D.202.0)
- Le réseau de collecte en 2025 (hors branchements)
- Travaux de renouvellement de réseau assainissement en 2025
- Les ouvrages de relèvement
- Les Stations de traitement :
 - * Station d'ANGOISSE
 - * Station de COULAURES
 - * Station de CHERVEIX CUBAS
 - * Station de CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS
 - * Station de DUSSAC
 - * Station d'EXCIDEUIL
 - * Station de GENIS
 - * Station de LANOUAILLE
 - * Station de MAYAC
 - * Station de PAYZAC/SAVIGNAC LEDRIER
 - * Station de PREYSSAC D'EXCIDEUIL
 - * Station de ST CYR LES CHAMPAGNES
 - * Station de ST GERMAIN DES PRES
 - * Station de ST MARTIAL D'ALBAREDE
 - * Station de ST MEDARD D'EXCIDEUIL
 - * Station de ST PANTALY D'EXCIDEUIL
 - * Station de ST SULPICE D'EXCIDEUIL
 - * Station de ST VINCENT SUR L'ISLE
 - * Station de SARLANDE
 - * Station de SARRAZAC
 - * Station de SAVIGNAC LEDRIER
 - * Glossaire

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

PAGE 39

- Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P201.2)
- Conformité de la collecte et de l'épuration des effluents

- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées (P206.3)
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PAGE 44

- Fixation des tarifs en vigueur
- Prix du Service sur l'Assainissement collectif
- Composantes de la facture eaux usées d'un usager consommant 120 m³/an (D204.0)
- Dépenses d'exploitation
- Recettes d'exploitation
- Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

PAGE 47

- Investissements du service assainissement collectif
- Etat de la dette en 2025
- Amortissements réalisés en 2025

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Présentation du service :

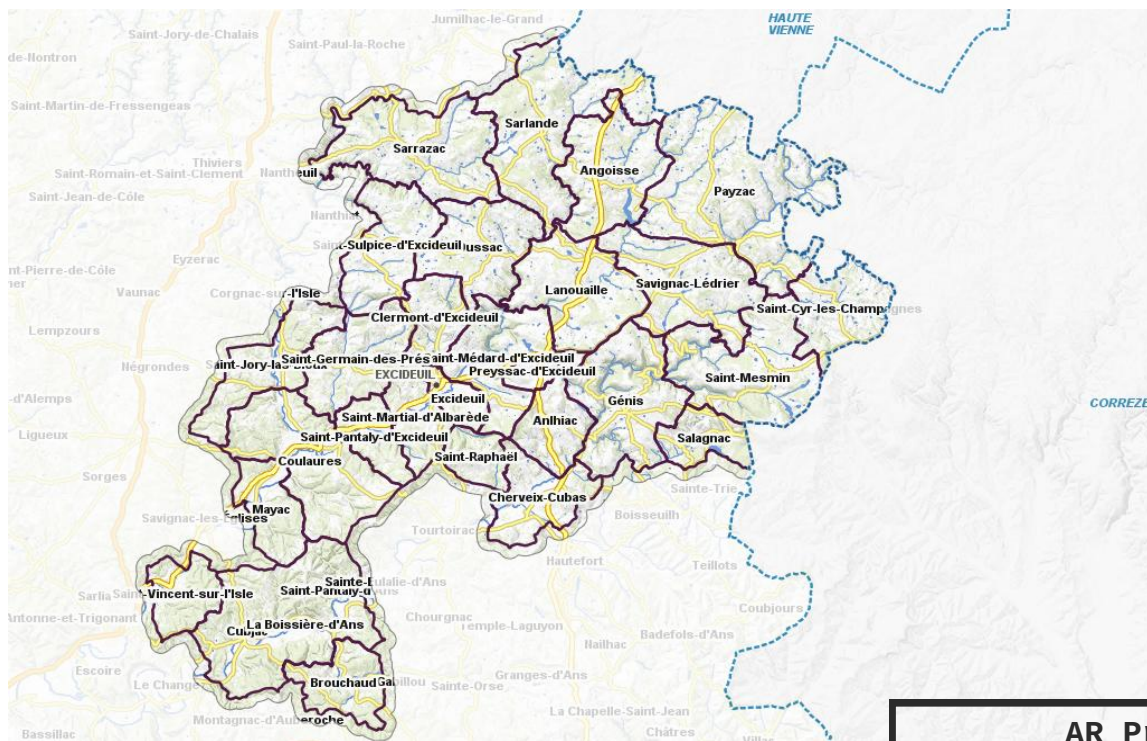
Dans le cadre de la Loi NotRe, la communauté de communes du pays de Lanouaille s'est étendue, le 1^{er} janvier 2017, aux communes de de la Communauté de communes Causse et Rivières en Périgord, à l'exception de la commune de Savignac les Eglises.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, elle se dénomme Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord (CCILAP).

La compétence « Assainissement collectif » a été déléguée à la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord par 21 communes sur les 28 la constituant :

- le 22 août 2008, pour les communes de : Angoisse, Dussac, St Cyr les Champagnes, St Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac
- le 1^{er} janvier 2009 (fin de l'exercice budgétaire) pour les commune de Lanouaille et de Payzac / Savignac Lédrier
- le 1^{er} janvier 2010 pour les communes de Preyssac d'Excideuil et de St Médard d'Excideuil (date d'entrée à la Communauté de communes du pays de Lanouaille)
- le 1^{er} janvier 2017 pour les communes de Coulaures, Cherveix Cubas, Cubjac-Auvézère-Val d'Ans, Excideuil, Génis, Mayac, St Germain des Prés, St Martial d'Albarède, St Pantaly d'Excideuil, St Vincent sur l'Isle (date d'entrée à la Communauté de communes du pays de Lanouaille)

Cette compétence est exercée en régie directe par la CCILAP, à l'exception des l'assainissement collectif d'Excideuil dont la gestion a été déléguée à la SOGEDO.



AR Prefecture

024-242401024-20260903-CC_DC_2026_081-DE
Reçu le 08/09/2026

Pour assurer ce service, la CCILAP dispose du patrimoine suivant :

- **68.90** kilomètres de canalisations constituant les réseaux de collecte des eaux usées et sanitaires
- **25** postes de relèvement des eaux usées,
- **1** Bassin d'Orage
- **21 Stations d'épuration :**
 - * 1 lagune à Génis (188 EH) – *(réajusté suite au diagnostic)*
 - * 3 stations de type boues activées :
 - Cubjac-Auvézère-Val d'Ans – 950 EH
 - Excideuil – 1500 EH
 - Payzac/La Chapelle (commune de Savignac Lédrier) - 1000 EH
 - * 17 stations de type filtres plantés de roseaux :

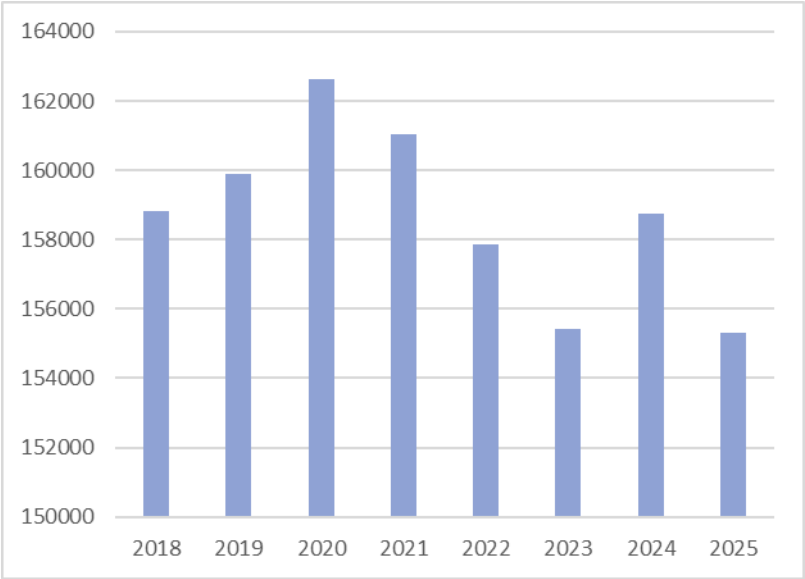
○ Angoisse	195 EH	
○ Cherveix Cubas	384 EH	- <i>(réajusté suite au diagnostic)</i>
○ Coulaures	220 EH	
○ Dussac :	130 EH	
○ Lanouaille :	1000 EH	
○ Mayac	100 EH	
○ Preyssac d'Excideuil :	120 EH	
○ St Cyr les Champagnes :	100 EH	
○ St Germain des Prés	100 EH	
○ St Martial d'Albarède	185 EH	
○ St Médard d'Excideuil :	255 EH	
○ St Pantaly d'Excideuil	83 EH	
○ St Sulpice d'Excideuil :	160 EH	
○ St Vincent sur l'Isle	80 EH	
○ Sarlande :	150 EH	
○ Sarrazac :	150 EH	
○ Savignac Lédrier	60 EH	

👉 Estimation de la population desservie, nombre d'abonnés (D201.0) :

Communes	Type de Station d'épuration	Nombre d'Abonnés Assainissement raccordés et raccordables	Estimation de la population desservie (d'après taux d'occupation INSEE 06-2024)	Nombre d'Abonnés Assainissement Actifs en 2025
ANGOISSE	STEP – Filtres plantés de roseaux	118	177	100
CHERVEIX CUBAS	STEP – Filtres plantés de roseaux	183	227	140
COULAURES	STEP – Filtres plantés de roseaux	101	158	96
CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS	STEP - Boues activées	285	423	229
DUSSAC	STEP – Filtres plantés de roseaux	70	107	57
EXCIDEUIL	STEP - Boues activées	592 + 23 <i>sur St Martial d'Alb</i>	921	(558 sur rapport SOGEDO) 542 + 16 <i>abonnés résidents sur la commune de St Martial d'Albarède</i>
GENIS	STEP - Lagunage	70	90	61
LANOUAILLE	STEP – Filtres plantés de roseaux	335	495	278
MAYAC	STEP – Filtres plantés de roseaux	35	54	30
PAYZAC/LA CHAPELLE (commune de Savignac Lédrier)	STEP - Boues activées	418	566	358 <i>(dont 115 abonnés résidents sur la commune de Savignac Lédrier – « La Chapelle »)</i>
PREYSSAC D'EXCIDEUIL	STEP – Filtres plantés de roseaux	51	71	43
ST CYR LES CHAMPAGNES	STEP – Filtres plantés de roseaux	35	46	29
ST GERMAIN DES PRES	STEP – Filtres plantés de roseaux	45	61	38
ST MARTIAL D'ALBAREDE	STEP – Filtres plantés de roseaux	125	201	95
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	STEP – Filtres plantés de roseaux	47	67	43
ST PANTALY D'EXCIDEUIL	STEP – Filtres plantés de roseaux	42	60	33
ST SULPICE D'EXCIDEUIL	STEP – Filtres plantés de roseaux	89	118	71
ST VINCENT SUR L'ISLE	STEP – Filtres plantés de roseaux	34	63	23
SARLANDE	STEP – Filtres plantés de roseaux	32	44	25
SARRAZAC	STEP – Filtres plantés de roseaux	55	63	46
SAVIGNAC LEDRIER Bourg	STEP – Filtres plantés de roseaux	27	38	20
TOTAL Raccordés - raccordables		2 812	4 050	2 373

 Volumes facturés :

Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m³		TOTAL
AGUR	24 875 m³	155 303 m³
SAUR	15 535 m³	
SOGEDO	107 292 m³	
VEOLIA	7 601 m³	



Evolution du nombre de m³ facturés par an

👉 **Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) :**

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques en application et conformément aux dispositions de l'article L1331.10 du Code de la santé publique est de 2 :

- Usine REPETTO – St Médard d'Excideuil
- EHPAD Les Jardins de Plaisance – Lanouaille

👉 **Le réseau de collecte en 2025 (hors branchements) :**

Communes	2025
ANGOISSE	2 823.20 ml <i>(dont 246 ml de conduite de refoulement – Nouveau lotissement communal)</i>
CHERVEIX CUBAS	5 071ml <i>(dont 1 348 ml de conduite de refoulement)</i>
COULAURES	2 175 ml <i>(dont 533 ml de conduite de refoulement)</i>
CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS	6 141 ml dont : - 3 415 ml de réseau séparatif gravitaire - 1 207 ml de conduite de refoulement séparatif - 1 322 ml de réseau unitaire gravitaire - 197 ml de réseau de refoulement mixte
DUSSAC	1844.35 m
EXCIDEUIL	11 010 ml - 5 942 ml de réseau séparatif - 912 ml de conduite de refoulement séparatif - 3 132 ml de réseau unitaire - 1 024 ml de réseau de refoulement mixte
GENIS	1 342 ml
LANOUAILLE	7 569 ml <i>(dont 480 ml de conduite de refoulement)</i>
MAYAC	950 ml

PAYZAC/LA CHAPELLE (commune de Savignac Lédrier)	12 270 ml <i>(dont 1590 ml de conduite de refoulement)</i>
PREYSSAC D'EXCIDEUIL	1 355.89 ml
ST CYR LES CHAMPAGNES	1 294.75 ml <i>(dont 235.5 ml de conduite de refoulement)</i>
ST GERMAIN DES PRES	1 600 ml <i>(dont 400 ml de conduite de refoulement)</i>
ST MARTIAL D'ALBAREDE	2 611 ml <i>(dont 290 ml de conduite de refoulement)</i>
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	2 455 ml <i>(dont 1058 ml de conduite de refoulement +282 ml refoulement jusqu'à la STEP)</i>
ST PANTALY D'EXCIDEUIL	1 400 ml <i>(dont 700ml de refoulement)</i>
ST SULPICE D'EXCIDEUIL	2 594.22 ml
ST VINCENT SUR L'ISLE	1 020 ml <i>(dont 380 ml de conduite de refoulement)</i>
SARLANDE	690 ml
SARRAZAC	1 831,10 ml
SAVIGNAC LEDRIER	854 ml
TOTAL en ml	68 901.51 ml



Travaux de renouvellement de réseau assainissement en 2025 :

- 100 ml de réseau Avenue du Docteur Jean Rabaud à Excideuil suite à une casse sur le tronçon en lien avec la chute de blocs rocheux de la falaise présente le long de la RD76

 Les ouvrages de relèvement :

COMMUNES	Lieu d'Implantation	Année de mise en place des pompes - renouvellement	Nombre de pompes
ANGOISSE	Le Bourg Nouveau Lotissement	2010	2
CHERVEIX CUBAS	Cherveix	2023	2
	Cubas	2021	2
COULAURES	La Gare	2012	2
	Près de l'Eglise	2012	2
CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS	La Bascule	2018	2
	La Côte	2015	2
	Monbayol	2015	2
EXCIDEUIL	Ste Anne	2017	2
	La Gendarmerie	2018	2
	Des HLM (principal)	2020 / 2020	2
LANOUAILLE	La Gare	1990 / 2011	2
PAYZAC/LA CHAPELLE (commune de Savignac Lédrier)	La Croix des Brousses	2023/2020	2
	La Croix Merle	1998	2
	La Gaudie	2006 / 2017	2
	Lotissement communal	2015	2
ST CYR LES CHAMPAGNES	Le Bourg	2013	2
ST GERMAIN DES PRES	Le Bourg	2015	2
ST MARTIAL D'ALBAREDE	La Grande Pièce	2015	2
	Le lavoir	1996 / 2018	2
	RD 705	2012	2
ST PANTALY D'EXCIDEUIL	Le Bourg	2024 / 2020	2
ST VINCENT SUR L'ISLE	Le Bourg	2016	2
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	Sud-Bourg	2013	2
	Le Baradis	2013	2
TOTAL	25		50

Les stations de traitement :

STATION D'ANGOISSE

Type de station : Filtres plantés de roseaux + zone infiltration

Situation : 20 Route du Lavoir

Mise en service : 30 juillet 2021.

Capacité nominale : 195 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	11 Kg/j	29.3 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Zone d'infiltration et ruisseau, affluent de La Loue en période hivernale si la zone est saturée

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que la qualité de l'eau traitée est excellente

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/05/2025	8.8	48	<3	9	92.6	7.2

Sous-produits :

Matières de dégrillage : **1 800** Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Hydrocurage du PR (x2)
- Remplacement de la mousse d'étanchéité de la 1^{ère} chasse

Travaux en cours ou à prévoir : Néant



STATION DE CERVEIX CUBAS

Type de station : Filtres plantés de roseaux + saulaie

Situation : « Moulin de Cubas »

Mise en service : décembre 2005

Capacité nominale : 384 EH (*redéfinie après diagnostic*).

Taux de collecte : 84 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	23 Kg/j	58 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Rivière – L'Auvézère

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 11/04/2023



Rendement épuratoire en 2025 :

Conformément à l'Arrêté préfectoral du 11 avril 2023, la fréquence minimale des contrôles d'autosurveillance est fixée à une fois par an.

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes*

	Volume d'effluent m³/j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	24.5	16.1	122	84
DBO5		6.85	26	92
MES		6.61	40	87
NK		2.23	18	83
NGL		/	60	/
Pt		0.257	7.1	41

*données extraites du bilan d'autosurveillance de 2025

Sous-produits :

Matières de dégrillage : environ **50** Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- **STEP :**
 - Remplacement du robinet d'AEP
 - Réparation du contrepoids de la chasse

- **Réseau :**
 - Reprise étanchéité en amont de 2 tabourets de branchement rue du Prieuré et rue du Bouc
 - Hydrocurage des 2 PR (x2) + 620 ml de résea EU secteur Cubas
 - Remplacement de la poire de niveau bas du PR de Cubas

Travaux en cours ou à prévoir :

Néant

STATION DE COULAURES

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : « La Reille »

Mise en service : Décembre 2012

Capacité nominale : 220 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit	Débit de référence
Capacité	13.2 Kg/j	33 m ³ /j	78 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Rivière - La Loue

Références réglementaires : Arrêté préfectoral du 28/03/2013

Rendement épuratoire en 2025 :

La station d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 30 Kg/j de DBO5, la fréquence minimale des contrôles d'autosurveillance est de 1 tous les 2 ans – *Arrêté du 21 juillet 2015.*

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes*

	Volume d'effluent m ³ /j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	13.3	19.6	65	98
DBO5		8.5	11	99
MES		14.6	19	99
NK		1.86	3.2	99
NGL		/	103	/
Pt		0.254	9.8	75

**données extraites du bilan d'autosurveillance de 2025*

Sous-produits :

Matières de dégrillage : **100** Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères



Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Réseau :
 - Hydrocurage réseau du Vieux bourg : 690 ml + 940 ml
 - Réalisés 2 fois : hydrocurage des 2 PR + la 1^{ère} chasse de la STEP
 - Relais de contrôle de phases HS sur le PR de La Chapelle
 - Reprise de 2 branchements Route de la Reille

Travaux en cours ou à prévoir :

- Néant

STATION DE CUBJAC – AUVEZERE VAL D'ANS

Type de station : boues activées

Situation : « La Plaine »

Mise en service : juin 1995

Capacité nominale : 950 EH

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	57 Kg/j	150 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : L'Auvézère

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Rendement épuratoire en 2025 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes* :

	Volume d'effluent m³/j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	35.1	41.9	30	98
DBO5		18.2	3	99.6
MES		22.4	2.7	99.7
NK		4.21	1.5	99
NGL		/	7.18	/
Pt		0.582	8.7	61

*données issues du bilan d'autosurveillance réalisé en 2025



Sous-produits :

Matières de dégrillage : **10** Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Filière Boues : Déshydratation – 81 m³ – 2T03 de Matières sèches traitées en centre de compostage agréé (PAPREC n°24481TB001)

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

*** Réseau :**

- PR La Côte :
 - remplacement de la sonde piézométrique
 - modification de la configuration de l'armoire électrique : suppression de l'automate Flygt et mise en place de compteurs mécaniques
 -
- Hydrocurage et nettoyage :
 - des 4 postes de relevage (x2) + 1 fois supplémentaire pour celui de la Bascule et celui de la STEP
 - du réseau secteur Mombayol (491ml)
 - du réseau secteur La Plaine
 - débouchage branchement desservant la parcelle C 1037 (X2)

*** STEP :**

- Remplacement de l'horloge de l'agitateur d'anoxie
- Remplacement de l'agitateur de la zone d'anoxie (= garantie)
- Apport de 16 m³ de boues de la STEP de Payzac pour réensemencement du bassin d'aération
- Réparation casse de la conduite de refoulement du PR en entrée de STEP
- Remplacement du vérin du dégrilleur
- Nettoyage dégazeur et puits de liqueur mixte
- Vidange des fosses sable et graisses

Travaux, actions en cours ou à prévoir :

- Reprise du branchement desservant la parcelle C1037
- Réfection de l'ensemble des réseaux en centre-bourg + STEP

STATION DE DUSSAC

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Chadelou

Mise en service : juillet 2010.

Capacité nominale : 130 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	7.8 Kg/j	20 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : ruisseau puis La Basse Loue

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015



Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que la qualité de l'eau traitée est satisfaisante.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/05/2025	29	94	16	8.8	60.9	7.1

Sous-produits :

Matières de dégrillage : **65** Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Rénovation du mécanisme de la 2nde chasse en inox
- Remplacement de la mousse d'étanchéité de la 1^{ère} chasse et réparation du contrepoids
- Création d'une boîte de branchement pour desservir les parcelles AK 222/224

Travaux, actions à prévoir :

- STEP : - Curages des lits
- Mise en place de vannes à pelle manuelle

STATION D'EXCIDEUIL

Type de station : boues activées

Situation : Sarconnat

Mise en service : avril 2014

Capacité nominale : 1 500 EH

Taux de collecte : 94 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	90 Kg/j	600 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : La Loue

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 04/03/2013



Rendement épuratoire en 2025 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes* :

	Volume d'effluent m³/j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	355	146	26	94
DBO5		50.5	3	98
MES		70.3	2.7	99
NK		12.7	1.7	95
NGL		12.9	2.94	92
Pt mesuré le 11/03/2025		1.72	1.5	33
Pt mesuré le 09/09/2025		2	0.6	95

*données moyennes calculées sur les 2 bilans d'autosurveillance réalisés en 2025

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 2 250 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Filière Boues : Déshydratation naturelle, épaissement sur lits de séchage plantés de roseaux

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Finalisation du diagnostic des dispositifs de gestion des eaux usées et des eaux pluviales, afin de pouvoir réaliser un programme de travaux hiérarchisé et ainsi limiter/éviter les rejets dans le milieu naturel et les problèmes de salubrité publique.

*** Réseau :**

- Réparation d'une casse réseau au niveau de l'Avenue Jean Rabaud à Excideuil – intervention réalisée par l'entreprise à l'origine de la casse (So RESO)
- Remplacement d'une boîte branchement – 21 Rue d'Isly
- Réparation d'un branchement pénétrant non étanche Avenue Eugène Leroy (observé dans le cadre des ITV réalisé lors du diagnostic – intervention faite dans le cadre de la garantie de l'entreprise qui a réalisé les travaux du branchement – LAURIÈRE TP)
- Police de Réseau
- Hydrocurage de l'ensemble des postes de relevage, du bassin d'orage et de 1900 ml de réseau
- ITV : 450 ml

*** Station d'épuration :**

- Renouvellement du ballon d'eaux industrielles
- Renouvellement de la vanne électrique du poste d'extraction
- Remplacement du motoréducteur au niveau du tamis compacteur
- Renouvellement des pièces défectueuses de l'électrovanne du tamis compacteur
- Renouvellement des 2 vannes du poste de dégazage
- Renouvellement de la sonde du poste à flottants

Travaux, actions à prévoir :

- Finalisation du schéma directeur des eaux pluviales
- Programme de travaux hiérarchisé sur 10 ans pour la réhabilitation des dispositifs de gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

STATION DE GENIS

Type de station : lagunage naturel

Situation : Las Rouchillas

Mise en service : janvier 1996

Capacité nominale : 188 EH (réajustée suite au diagnostic)

Taux de collecte : 82 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Charge Hydraulique
Capacité	11.3 Kg/j	70 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : l'Auvézère

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Rendement épuratoire en 2025 :

Selon les conclusions du diagnostic, la capacité réelle de la STEP de Génis, compte tenu de son dimensionnement est de 188 EH.

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des tests effectués dans le cadre de visites de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est de très bonne qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/05/2025 Analyses sortie 2 ^{de} lagune	23	66	9	12	12.3	1.8

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 150 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Filière Boues : les boues sont stockées dans le premier bassin de lagunage

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

Mise en place d'un dégrilleur en tête de la station d'épuration (travaux issus des conclusions du diagnostic réalisé sur le système d'assainissement).

Travaux en cours ou à prévoir :

- Extension du réseau d'EU de 26 ml (branchements longs – 2 boîtes de branchement supplémentaires) rue du 8 mai 1945 pour résoudre des problèmes de salubrité publique en lien avec le traitement des eaux usées



- Reprise du soutènement de la berge de la 2nde lagune et reprofilage de la digue entre les lagunes 1 & 2.
- Curage des lagunes 1 & 2

STATION DE LANOUAILLE

Type de station : filtres plantés de roseaux -
Situation : « Le Pont » - 24 270 LANOUAILLE
Mise en service : octobre 2013
Capacité nominale : 1000 EH
Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	60 Kg/j	135 Kg/j	80 Kg/j	15 Kg/j	4 Kg/j	150 m³/j

Autorisation de rejet :

Autorisation du 13/05/2013
Milieu récepteur de rejet : La Haute Loue

Rendement épuratoire en 2025 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes*

	Volume d'effluent m³/j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	50.7	72.5	50	97
DBO5		24.9	3	99
MES		33.3	5.85	99
NK		5.84	4.3	96
NGL		/	66.4	/
Pt		0.795	8.5	46

* données moyennes calculées sur les 2 bilans d'autosurveillance réalisés en 2025

Sous-produits :

Matières de dégrillage : **650 Kg** évacués dans le cadre des Ordures Ménagères



Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Réseau :
 - Débouchages de branchements : 5 Place de l'Ancienne Halle et parcelle AE 314 parcelle
 - Hydrocurage préventif de 2 115 ml de réseau + PR de La Gare (x2)
- STEP :
 - Remplacement des mousses d'étanchéité chasses 1 & 2
 - Réparation chasse n°4 : support du contrepoids
 - Hydrocurage dégrilleur + chasses 1 & 2 réalisé 2 fois dans l'année

Travaux à prévoir :

- Prospection supplémentaire sur le réseau pour localiser les entrées d'eaux parasites

STATION DE MAYAC

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Dognon

Mise en service : mars 2014

Capacité nominale : 100 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	6 Kg/j	15 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Infiltration

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est d'excellente qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
25/03/2025	<2	26	<3	<1	86.9	9.7

Sous-produits :

Matières de dégrillage : **5 Kg** évacuées dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Hydrocurage des PR de la STEP – 2 fois

Travaux en cours ou à prévoir : Néant



STATION DE PAYZAC / SAVIGNAC LEDRIER

Type de station : boues activées
Situation : « La Croix Merle » - 24 270 PAYZAC
Mise en service : janvier 1999
Capacité nominale : 1 000 EH
Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	DCO	Débit
Capacité	60 Kg/j	105 Kg/j	150 m³/j

Autorisation de rejet :

Autorisation du 06/10/1998
Milieu récepteur de rejet : L'Auvézère

Rendement épuratoire en 2025 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes* :

	Volume d'effluent m³/j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	44.3	50.2	56.5	95
DBO ₅		19.3	5.5	99
MES		38.6	13.8	98
NK		5.54	8.95	93
NGL		5.54	9.17	93
Pt		0.653	4.55	69

*données moyennes calculées sur les 2 bilans d'autosurveillance réalisés en 2025

Sous-produits :

Matières de dégrillage : **280** Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Filière Boues :

- 243 m³ de boues ont été épandus conformément au plan d'épandage en vigueur, correspondant à 6.785 tonnes de matières sèches
- 16 m³ ont été transférés vers la STEP de Cubjac pour réensemencement du bassin d'aération



Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

*** Réseau :**

- Reprise de la boîte de branchement desservant le 20 Rue Neuve à Payzac
- Extension du réseau route pompadour à Savignac Lédrier en branchement long pour mettre en place 2 boîtes de branchement desservant les parcelles BK 108 & 110 – résorption problème de salubrité publique
- Hydrocurage de :
 - 1635 ml de réseau EU antenne desservant le PR La Gaudie + PR La Gaudie & PR La Croix des Brousses
 - 575 ml de réseau EU en amont du PR de La Garanne + PR La Garanne
 - 1366 ml de réseau EU (rues du Pont Lasveyras, de la Croix des Brousses, de La Borie) + les PR de La Borie, La Croix des Brousses et La Gaudie

*** STEP :**

- Remplacement du pignon du motoréducteur de la turbine 1 du bassin d'aération puis remplacement complet de ce dernier
- Remplacement électrovanne rétrolavage du dégrilleur et du contact de sécurité

Travaux, actions en cours ou à prévoir :

- Création d'une plateforme entre la route départementale et la STEP afin de stationner en sécurité le tracteur et la tonne utilisés dans le cadre des épandages et/ou les bennes de PAPREC lorsque nous effectuons de la déshydratation
- PR La Borie :
 - Remplacement de l'armoire électrique et mise en place d'une télégestion sur le poste de relevage du lotissement de la Borie II lorsque le lotissement verra plus de constructions effectives ;
- Reprise refoulement PR la Borie + regard entrée PR + entrée sur réseau principal (Garantie Entreprise Pijassou TP).

STATION DE PREYSSAC D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Sol du Tapou

Mise en service : juillet 2005

Capacité nominale : 120 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	7.2 Kg/j	18 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Ru sans nom

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est de très bonne qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/05/2025	10	42	4	2.2	47.4	5.7

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 60 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Remplacement au niveau du 1^{er} étage des 3 vannes à pelle fonte avec commande manuelle à volant par 3 vannes à pelle en PEHD avec commande manuelle à poignée
- Hydrocurage de 120 ml de réseau EU en amont de la STEP + dégrilleur + 1^{ère} chasse (x2)
- Remplacement au niveau du dégrilleur de la grille + râteau

Travaux, actions en cours ou à prévoir : Néant



STATION DE ST CYR LES CHAMPAGNES

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Moulin de St Cyr

Mise en service : juin 2013

Capacité nominale : 100 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	6 Kg/j	15 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les effluents sont en majorité infiltrés (second étage non étanche + billons).

Le trop plein est envoyé dans le ruisseau Le Montaleau

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est de très bonne qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
14/04/2025	3.1	41	<3	12	50.4	7.9

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 60 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- STEP : Changement du flexible de la 2^{de} chasse & remplacement de la butée de l'auget de la 1^{ère} chasse
- Hydrocurage du PR

Travaux, actions à prévoir : Suivi et reprise de la clôture de la STEP



STATION DE ST GERMAIN DES PRES

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Moulinassou

Mise en service : juillet 2015

Capacité nominale : 100 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	6 Kg/j	15 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur : Le Ravillou

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas de bilan 24H.

Il n'y a pas de rejet constaté en sortie du second étage.

Une analyse a tout de même été faite en sortie de 1er étage. Elle indique une très bonne qualité de rejet pour un 1^{er} étage. Au vu du bon fonctionnement du 2^{ème} étage et de son système d'alimentation, le complément de traitement apporté par ces ouvrages devrait permettre d'obtenir une bonne qualité de rejet.

Sous-produits :

Matières de dégrillage : **10** Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Hydrocurage par 2 fois de 335 ml de réseau en aval de la boulangerie + PR
- Réparation d'une fuite sur la cuve sur la 2^{nde} chasse

Travaux, actions à prévoir : Néant



de DBO5, le
la réalisation

STATION DE ST MARTIAL D'ALBAREDE

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : La Grande Pièce

Mise en service : mars 2015.

Capacité nominale : 185 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	11.1 Kg/j	28 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : La Loue

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Il n'y a pas de rejet constaté en sortie du second étage.

Une analyse a tout de même été faite en sortie de 1^{er} étage. Elle indique un état d'un fonctionnement correct du système épuratoire à ce stade du traitement.

Sous-produits :

Matières de dégrillage : environ **30 Kg de déchets** sont évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Hydrocurage de 615 ml de réseau EU + des 4 PR dont 2 fois pour le PR principal

Travaux, actions à prévoir :

- Curage des boues sur le 1^{er} étage
- Prospection supplémentaire sur le réseau pour localiser les entrées d'eaux parasites
- Création d'un accès vers la 1^{ère} chasse



STATION DE ST MEDARD D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Les Gissoux

Mise en service : janvier 2013.

Capacité nominale : 255 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	15.3 Kg/j	38.3 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les effluents sont en majorité infiltrés. Le trop plein est envoyé dans La Loue

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2025 :

La station d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 30 Kg/j de DBO5, la fréquence minimale des contrôles d'autosurveillance est de 1 tous les 2 ans – Arrêté du 21 juillet 2015.

Il n'y a pas eu de bilan en 2025, la prochaine mesure est planifiée en 2026.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est d'excellente qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/05/2025	2.3	27	<3	<1	48.5	2.7

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 40 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Arrachage des arbustes présents dans les lits et réparation de la clôture (en lien avec arbres présents sur la parcelle située en face de la STEP générant de nombreux problèmes : dégâts sur clôture, ensemencement régulier de la STEP – Police du Maire en cours pour faire couper les arbres posant également des problèmes de sécurité sur le chemin desservant la STEP + habitations en contrebas)
- Remplacement des 3 poires de niveau sur le PR Sud-bourg
- Hydrocurage de 2 PR (x2)

Travaux, actions à prévoir : Prospection supplémentaire sur le réseau pour localiser les entrées d'eaux parasites



STATION DE ST PANTALY D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : La Côte d'Or

Mise en service : avril 2012

Capacité nominale : 83 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	5 Kg/j	15 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les eaux usées traitées sont infiltrées

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Sate se réserve le droit de suspendre la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est d'excellente qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
26/03/2025	<2	18	<3	<1	100	8.9

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 15 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Hydrocurage X 2 du PR

Travaux, actions à prévoir : Néant



STATION DE ST SULPICE D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Ygonie

Mise en service : juillet 2010.

Capacité nominale : 160 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	9.6 Kg/j	24 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les effluents sont en majorité infiltrés. Le trop plein est envoyé dans un fossé puis dans le ruisseau Le Ravillou

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu de l'analyse effectuée dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est de très bonne qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/05/2025	18	86	6	8.8	88.8	11.2

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 50 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Hydrocurage de 1 070 ml de réseau

- STEP :

- Remplacement des 5 vannes à pelle fonte par des vannes à pelle en PEHD avec commande manuelle à poignée
- Curage des boues des 2 étages – 64T30 envoyées en centre de compostage agréé (PAPREC n°24481TB001) correspondant à 33.9504 tonnes de matières sèches

Travaux, actions à prévoir : Néant



STATION DE ST VINCENT SUR L'ISLE

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Les Côtes

Mise en service : octobre 2016.

Capacité nominale : 80 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	4.8 Kg/j	12 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Infiltration

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Il n'y a pas de rejet constaté en sortie du second étage.

Une analyse a tout de même été faite en sortie de 1^{er} étage. Elle indique une très bonne qualité de rejet pour cette étape de traitement.

Sous-produits :

Matières de dégrillage : environ **5** Kg de déchets sont évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Hydrocurage de l'ensemble du réseau & du PR (2 fois dans l'année)
- STEP : plantation de 300 plants de roseaux sur le 1^{er} étage

Travaux, actions à prévoir : Néant



STATION DE SARLANDE

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Bourg

Mise en service : juillet 2013

Capacité nominale : 150 EH.

Taux de collecte : 75 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	9 Kg/j	23 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Infiltration sur sol en place (second étage non étanche + billons).

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie



Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu de l'analyse effectuée dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que la qualité de l'eau traitée est excellente.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/05/2026	4.6	45	<3	6.3	74.1	13.1

Sous-produits :

Matières de dégrillage : environ 60Kg de déchets sont évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Néant

Travaux en cours ou à prévoir :

Néant

STATION DE SARRAZAC

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : La Peyssie

Mise en service : juillet 2010.

Capacité nominale : 150 EH.

Taux de collecte : 70 % (il y a une 2^{ème} tranche)

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	9 Kg/j	23 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : fossé puis ruisseau Le Lavaud

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie



Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est d'excellente qualité.

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/05/2025	2.7	28	<3	1.1	66.6	6.3

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 10 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

- Néant

Travaux, actions à prévoir : Néant

STATION DE SAVIGNAC LEDRIER

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Château

Mise en service : janvier 2015.

Capacité nominale : 60 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	3.6 Kg/j	9 m³/j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : L'Auvézère

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie



Rendement épuratoire en 2025 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que la qualité de l'eau traitée est très bonne.

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
08/04/2025	<2	38	<3	12	73	10.2

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 50 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2025 :

STEP : Débouchage de l'alimentation du lit 2 du 2nd étage

Travaux en cours ou à prévoir : Néant

GLOSSAIRE :

EH : Equivalent habitant – rejet de 60g de DBO5 par jour

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matière en Suspension

NK : Azote Kjeldhal

Pt : Phosphore total

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.2)

		Nombre de points	Points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet	0	
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	Oui : 10 Non : 0	10
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554.34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	Oui : 5 Non : 0	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) <i>(rappel : les 15 points de la PARTIE A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)</i>			
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographique définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.253	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	De 1 à 5	5 (100 %)
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié	De 0 à 15	14 (93.25 %)

	du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.		
PARTIE C : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RESEAU ET LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU (75 points) <i>Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général de collectivités locales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</i>			
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	Oui : 10 Non : 0	10
	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux	De 1 à 5	2 (78.46 %)
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, poste de refoulement, déversoirs...)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	Oui : 10 Non : 0	10
VP.259	Le Plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état du réseau, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	Oui : 10 Non : 0	0
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 Non : 0	0
	TOTAL	120	96

 Conformité de la collecte et de l'épuration des effluents (VP211)

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, la conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration est caractérisée par un **indicateur de performance**.

PARAMETRES	Arrêté du 21 juillet 2015 Performances minimales des STEP des agglomérations devant traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 1.2 KG/j de DBO5			CUBJAC	PAYZAC	COULAURES
	CONCENTRATION maxi à respecter, Moyenne journalière	RENDEMENT minimum à atteindre	CONCENTRATION Rédhibitoire, Moyenne journalière			
DBO5	35 mg/l	60%	70 g/l	3 mg/l – 99.6 %	5.5 mg/l – 99 %	11 mg/l – 99 %
DCO	200 mg/l	60%	400 mg/l	30 mg/ - 98 %	56.5 mg/l-95 %	65 mg/l – 98 %
MES		50%	85 mg/l Lagunage : 150mg/l	2.7 mg/l – 99.7 %	13.8 mg/l-98 %	19 mg/l – 99 %

PARAMETRES	EXCIDEUIL		LANOUAILLE		CHERVEIX CUBAS	
	Arrêté préfectoral du 04/03/2013	Résultats	Arrêté préfectoral du 13/05/2013	Résultats	Arrêté préfectoral du 11/04/2023	Résultats
DBO5	25 mg/l ou rendement minimal de 70%	3 mg/l 98 %	35 mg/l ou 88% avec rdt mini de 60%	3 mg/l 99 %	35 mg/l ou rendement minimal de 60%	26 mg/l 92 %
DCO	125 mg/l ou rendement minimal de 75%	26 mg/l 94 %	125 mg/l ou 79% avec rdt mini de 60%	50 mg/l 97 %	200 mg/l ou rendement minimal de 60%	122 mg/l 84 %
MES	35 mg/l ou rendement minimal de 90%	2.7 mg/l 99 %	40 mg/l ou 91% avec rdt mini de 50%	5.85 mg/l 99 %	rendement minimal de 50%	40 mg/l 87 %
NTK		1.7 mg/l – 95 %	10 mg/l ou 88%	4.3 mg/l – 96 %		
NH4+	10 mg/l					
Pt	2 mg/l (d'avril à septembre)	2.5 mg/l – mars 2025 0.6 mg/l – sept 2025				

L'ensemble des filières est **conforme**, car respecte les prescriptions définies par les arrêtés.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées (VP209)

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, une filière est dite « conforme » si la filière de traitement des boues est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

En 2025 :

- STEP DE PAYZAC :

243 m³ de boues de la station de Payzac, soit 6.785 tonnes de matières sèches ont été évacuées et épandues conformément au plan d'épandage.

- STEP DE CUBJAC :

81 m³ de boues de la Station de Cubjac ont été déshydratées – 2T03 de Matières sèches envoyées en centre de compostage agréé (PAPREC n°24481TB001)

- STEP DE ST SULPICE D'EXCIDEUIL :

64T30 de boues ont été curés et évacuées pour traitement en centre de compostage agréé (PAPREC n°24481TB001), soit 33.9504T de MS

Indicateur = 100%

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, le nombre de débordements et inondations d'effluents correspond au nombre d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux des débordements est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis.

Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2025 Sans Excideuil	2025 Excideuil
Demandes d'indemnisation	0	0
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	3 129	921
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0	0

 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, est recensé le nombre de points de réseau de collecte des eaux usées nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseau de collecte des eaux usées, hors branchements.

	2025 sans Excideuil	2025 Excideuil
Nombre de points du réseau EU nécessitant au moins 2 interventions / an	0	5
Longueur total réseau sur territoire	57.89 km	11.01
Taux : Nb / 100 km de réseau	0 / 100 km	45.41 / 100 km

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Fixation des tarifs en vigueur :

Le Conseil communautaire vote les tarifs concernant la part collectivité.

Aussi, pour l'exercice 2025, la délibération du 19 septembre 2024 fixe les différents tarifs et prestations aux abonnés.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA



Prix du service de l'Assainissement collectif :

Le prix du service comprend :

- une part fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Pour l'ensemble des communes de la CCILAP, à l'exception de la commune d'Excideuil le prix de l'assainissement se décompose de la manière suivante :

	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	Variation
Part fixe (€ HT/an)	120	120	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)	1.50	1.50	0 %
TVA	10 %	10 %	0 %
Redevance pour la Performance des systèmes d'assainissement (€ /m³)	0.109	0.085	-22.02 %

Pour la commune d'Excideuil le prix de l'assainissement se décompose de la manière suivante :

	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	Variation
Part fixe Cdc (€ HT/an)	120	120	0 %
Part fixe Exploitant (€ HT/an)	78.41	72.00	- 8.17 %
Part proportionnelle Cdc (€ HT/m³)	1.50	1.50	0 %
Part proportionnelle Exploitant (€ HT/m³)	1.0063	0.96	- 4.6 %
TVA	10 %	10 %	0 %
Redevance pour la Performance des systèmes d'assainissement (€ /m³)	0.109	0.085	- 22.02 %

 Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³/an

	1 ^{er} janvier 2025		1 ^{er} janvier 2026	
	Pour l'ensemble des communes de la CCILAP (hors Excideuil)	Pour Excideuil	Pour l'ensemble des communes de la CCILAP (hors Excideuil)	Pour Excideuil
Part Collectivité (€ HT/an)	300	300	300	300
Part Exploitant (€ HT/an)		199.166		187.20
Redevance pour la Performance des systèmes d'assainissement (€ /m³)	13.08	13.08	10.2	10.2
TVA 10 %	31.308	51.22	31.02	49.74
TOTAL (€ TTC)	344.388	563.47	341.22	547.14
MONTANT TTC DU m³	2.87	4.696	2.84	4.56

☞ Dépenses d'exploitation (hors remboursement intérêts d'emprunts & amortissements)

Dépenses réelles de la collectivité hors amortissements :

- Total des dépenses liées à l'exploitation des réseaux et stations d'épuration :		249 298.72 € HT
- Personnel :	116 725.24 €	
- Exploitation (eau, électricité, véhicules, entretien et réparation...) :	132 573.48 €	

Pour information :

- Dépenses liées aux remboursements d'emprunts (capitaux et intérêts) :	252 451.92 €
---	---------------------

☞ Recettes d'exploitation

Recettes réelles de la collectivité hors amortissements :

	546 332.40 € HT (+1 220.92 € / 2024)
- Recettes liées à la facturation des abonnés (redevance assainissement collectif) :	511 959.80 € HT (- 2 767.41 € / 2024)
- Participation pour l'assainissement collectif	2 000.00 € HT (+1 000 € / 2024)
- Redevance pour non raccordement	14 424.00 € HT (- 1 512 € / 2024)
- Redevance contrôle de raccordement (nouveau depuis 01/01/2025)	9 440.00 € HT
- Reprises sur dépréciations	924.60 € HT (- 6 257.10 € / 2024)
- Redevance AEAG pour la perf des systèmes d'asst collectif (nouveau depuis 01/01/2025)	3 020.30 € HT
- Divers (remboursement EDF, assurance clôture STEP de St Médard, ...)	4 563.70 € HT (+3 197.13 € / 2024)

Pour information :

Le solde d'exécution du compte administratif 2025 est de **214 076.05 € en fonctionnement** (+ 66 984.72 € / 2024) et de **40 521.05 € en investissement** (+ 40 521.05 € / 2024) pour le SPA

☞ Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le service a reçu des demandes d'abandon de créances à caractère social pour un montant total s'élevant à **0 €**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Investissements du service assainissement collectif

TRAVAUX ET ACTIONS ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

DIAGNOSTIC ET GEOREFERENCEMENT DES DISPOSITIFS DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DES EAUX PLUVIALES D'EXCIDEUIL :

Coût prévisionnel de l'étude : **130 000 € HT**

Financement prévisionnel :

- Conseil Départemental : 12 000 € (9.23 %)
- 50 % Agence de l'Eau Adour Garonne
- 20 % Banque des Territoires
- 20.77 % Autofinancement CCILAP

CHERVEIX CUBAS :

Reprise étanchéité en amont de 2 tabourets de branchement rue du Prieuré et rue du Bouc

Coût : **2 690 € HT**

COULAURES :

Reprise de 2 branchements :

Coût : **3 364 € HT**

EXCIDEUIL :

Finalisation de la mission d'AMO pour le renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales du bourg d'Excideuil – engagée de 2024 à 2026

Coût : **8 845 € HT**

Création et reprise branchements :

Coût : **1 570.42 € HT**

Renouvellement de 100ml de réseau EU avenue du DR Jean Rabaud suite à la casse survenue lors de la chute de blocs rocheux de la falaise surplombant la RD 76

Coût : **36 099 € HT** (travaux réalisés en 2024 paiement en 2025) couverts par la DSEC perçue en 2025

☞ **PAYZAC:**

STEP – Renouvellement du motoréducteur de la turbine 1 du bassin d'aération :

Coût : **3 290 € HT** (*inscrit en Reste à réaliser*)

Reprise de la boîte de branchement desservant de 20 rue Neuve à Payzac :

Coût : **1 990 € HT**

Extension du réseau d'EU pour la création de 2 branchements – Route de Pompadour

Coût : **9 275 € HT**

Financement :

- Participation aux frais de branchement : 3 000 €
- Fonds de concours de la commune de St Sulpice d'Excideuil : 3 137.50 €
- Autofinancement CCILAP : 3 137.50 €

Création d'un branchement pour parcelle BK 157 :

Coût : **1 045.29 € HT**

☞ **PREYSSAC D'EXCIDEUIL :**

1^{er} étage de la STEP : remplacement des 3 vannes à pelle fonte par des vannes à pelle en PEHD avec commande manuelle à poignée

Coût : **2 890 € HT**

Financement :

- Fonds de concours de la commune de Preyssac d'Excideuil : 1 445 €
- Autofinancement CCILAP : 1 445 €

☞ **ST SULPICE D'EXCIDEUIL :**

STEP : remplacement des 5 vannes à pelle fonte par des vannes à pelle en PEHD avec commande manuelle à poignée

Coût : **3 390 € HT**

Financement :

- Fonds de concours de la commune de St Sulpice d'Excideuil : 1 695 €
- Autofinancement CCILAP : 1 695 €

Montant des investissements réalisés en 2025 hors Amortissements et remboursements d'emprunts : 89 230.71 € HT

Montant des recettes d'investissement 2025 hors Amortissements & affectation de résultat 2024 : 66 704.94 €

Etat de la dette en 2025

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	1 410 705.36 €
Remboursements au cours de l'exercice	
dont en intérêts	18 119.94 €
dont en capital	235 068.24 €

Amortissements réalisés en 2025

Montant de la dotation aux amortissements :

	Section d'Exploitation	Section d'Investissement
Dépenses	384 055.28 €	172 315.20 €
Recettes	172 315.20 €	384 055.28 €